

MAIRIE DE MENTHON SAINT BERNARD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de plan de zonage assainissement

Volet eaux pluviales

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le plan de zonage assainissement – volet eaux pluviales de la Commune de MENTHON SAINT BERNARD, du lundi 21 novembre 2016 au mercredi 21 décembre 2016 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Bernard BULINGE, retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Grenoble et Madame Emilie ROBERT, ingénieur territorial, a été désignée commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de MENTHON SAINT BERNARD 284, rue Saint Bernard, pendant la durée de l'enquête, du lundi 21 novembre 2016 au mercredi 21 décembre 2016 inclus :

- Le(s) lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 17 heures 30.
- à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de MENTHON SAINT BERNARD, 284, rue Saint Bernard, 74290 MENTHON SAINT BERNARD.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à enquetepublique@mairie-menthon.fr en précisant à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur demande formulée par écrit auprès de la mairie de MENTHON SAINT BERNARD. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante :

<http://www.menthon-saint-bernard.fr>

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de MENTHON SAINT BERNARD pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 21 novembre 2016 : 8h - 10h30
- vendredi 25 novembre 2016 : 15h - 17h30
- mercredi 30 novembre 2016 : 8h30 - 11h30
- vendredi 2 décembre 2016 : 16h30 - 19h
- samedi 10 décembre 2016 : 8h30 - 11h30
- jeudi 15 décembre 2016 : 14h30 - 17h30
- mercredi 21 décembre 2016 : 14h30 - 17h30

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de MENTHON SAINT BERNARD et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet

<http://www.menthon-saint-bernard.fr>

A l'issue de l'instruction, l'organe délibérant compétent en matière de plan de zonage assainissement – volet eaux pluviales se prononcera par délibération sur l'approbation du plan de zonage assainissement – volet eaux pluviales ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au plan de zonage assainissement – volet eaux pluviales en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Antoine de MENTHON, Maire de MENTHON SAINT BERNARD.

Le Maire
Antoine de MENTHON